

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 18 novembre 2025
---

Présents : Jean-Marc MARTINEZ, Richard FERAUT, Caroline CHIALVA, Emeric SOUVILLE, Clara SARREMEJANE, Maya HAOA, Marie SOUBIRA, Jonathan PETITDIDIER, Pascale PUJO, Valérie SOST, Chrystel BRIDET, Eric DESPLAN, Laura DUTEIL, Laurence MONGE, Jean-Guillaume HEIB, Sandrine RAUX, Christelle LATOUR, Corinne LOZES, Séverine THEURIER, Céline DHIOS et Christine BARAT.

## 1°) Budget prévisionnel 2026 :

- Présentation du budget 2026, de l'exercice 2025 au 1er novembre, des prévisions de fin d'exercice 2025 et d'un budget prévisionnel 2026.

## 2°) Prestations 2026 :

- **Décision de reconduire dans l'ensemble les prestations 2025 en 2026 et de modifier les points suivants :**

- Prestation « piscine » :

- Question concernant le remboursement pass annuel adulte : Possibilité de rembourser 30 entrées et ensuite le pass annuel, sur la même année ?
- L'adhérent pourra avoir accès soit au remboursement des entrées dans la limite autorisée (30 par adhérent) soit au pass annuel piscine, sans pouvoir cumuler les deux sur une année civile.

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- Création d'un remboursement du pass piscine enfant pour un montant de 25 €.

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

- Création pour la piscine hiver d'un remboursement adulte à hauteur de 40 entrées pour l'adhérent marié ou pacsé, la prestation reste à 30 entrées pour l'adhérent seul. Les conditions seront ainsi les mêmes pour la piscine été et la piscine hiver.

- Pass loisirs :

- Augmentation de la valeur du pass loisir à hauteur de 10 € par adhérent actif, ce qui la porterait à 60€

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ Gerbe de fleurs pour les décès :

- Considérant pour des raisons d'organisation et logistiques la difficulté de répondre de manière équitable et cohérente à la réalisation d'une gerbe de fleurs pour les décès de l'adhérent, ses parents, conjoints ou enfants, il est proposé d'arrêter la prestation.

Une action est entreprise pour obtenir les informations nécessaires à pouvoir établir une carte de condoléances pour ces circonstances.

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4**

➤ Maintien de l'adhésion du conjoint retraité après le décès de l'adhérent retraité :

- A compter du 01/01/2026, au décès de l'adhérent les ayant droits ne pourront bénéficier des prestations que jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4**

**3)° Sorties ski :**

➤ Préparation des sorties ski :

- La prestation 2026 sera reconduite pour 8 sorties :

- Les dates arrêtées pour 2026 sont les suivantes :
  - Les 10, 17, 24 et 31 Janvier
  - Les 7 et 14 Février
  - Les 14 et 21 Mars

- Les sorties ski ne seront ouvertes qu'aux ayants droits de l'adhérent en 2026.

- Proposition d'augmenter la participation des cours enfants du samedi à 80 € au lieu de 50 €, pour être plus cohérent avec le cout de cette prestation :

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 3**

- Proposition de création d'un groupe adulte d'apprentissage ski « niveau débutant » (à condition d'avoir au minimum 6 participants) pour un montant de 300 € pour l'adhérent et 400 € pour le conjoint :

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**4)° Assemblée générale :**

- La date pour l'assemblée générale du COS est fixée au 27 mars 2026 à 19H00, à la maison des sports à Saint-Gaudens suivie d'un apéritif dînatoire.

## 5°) Questions diverses :

### ➤ Prestation décoration pour le Noël des enfants :

- 2 propositions :
  - Coquelicot ballon : animation + décoration
  - Chloé production : seulement la décoration

Choix pour Coquelicot ballon : animation + décoration :

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### ➤ Organisation de l'après-midi pour le Noël des enfants, le mercredi 10 décembre :

- Ouverture des portes à 13H45
- 14H début de l'animation ballons ou jeux en bois.
- 15H début du spectacle
- 16H goûter

Les parents auront le choix d'amener le cadeau ou la lettre du Père Noël pour le Noël des Enfants.

**Pour : 8**

**Contre : 4**

**Abstentions : 9**

### ➤ Proposition de reprise de la borne à selfie par le vendeur :

- Ce matériel relativement fragile et coûteux en réparations ne s'avère pas rentable pour le COS, il est proposé de le revendre au fournisseur pour un prix qui couvre les frais engagés

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**